



3 questions à... Didier Le Reste

Secrétaire Général de la Fédération CGT
des cheminots

« Fonction Publique » : Le candidat Sarkozy a fait de la question du service minimum dans les transports en cas de grève un des axes majeurs de sa campagne électorale. Quel sens donnes tu à une telle offensive ?

Didier Le Reste : Le concept « Service Minimum » brandit par les libéraux et le patronat comme la solution miracle aux problèmes que rencontrent les usagers des transports en temps de grève ne doit pas détourner l'opinion publique des réels objectifs poursuivis. Il ne s'agit pas d'améliorer les conditions de transports des usagers si c'était cela, ça se saurait et ça se verrait. Ce qui est plus fondamentalement recherché, c'est de contraindre encore plus qu'il ne l'est l'exercice du droit de grève pour se donner les mains libres afin de pousser des réformes socio-économiques régressives.

C'est donc une opération qui a l'ambition d'affaiblir le mouvement social et sa capacité à s'opposer aux mauvais coups et à imposer d'autres choix.

C'est la même politique qu'ont appliquée, dans les années 80, REAGAN aux Etats-Unis et Margaret Thatcher en Angleterre où là, avant de s'attaquer aux dockers, aux mineurs et de privatiser les chemins de fer, elle a cassé le droit syndical et le droit de grève.

« Fonction Publique » : Une autre offensive se dessine contre le régime de retraite des cheminots. Ces deux questions – service minimum et régime spécial – sont elles

liées ? Et si c'est le cas comment et pourquoi ?

Didier Le Reste : Bien que l'actuel gouvernement s'en défende, les cheminots décèlent un lien de causalité entre ce qui se discute à propos du Service Minimum et les attaques que ne cesse de marteler l'UMP en direction des régimes spéciaux de retraite.

Il y aurait de ce point de vue une certaine cohérence avec les réelles intentions de la droite que j'évoquais précédemment.

On le voit, l'agitation populiste autour du Service Minimum qui a pour objet de flatter dans le sens du poil l'usager-électeur n'a pour but principal que de retirer à terme à celles et à ceux qui le peuvent la possibilité d'utiliser la grève comme moyen d'expression démocratique.

A ce propos, il est scandaleux et insupportable d'entendre dire que l'on va revaloriser les petites retraites en alignant les régimes spéciaux sur les dispositions du régime général.

Rappelons que les régimes spéciaux représentent moins de 5% des salariés et que, par exemple, 62% des cheminots retraités gagnent moins de 1500 euros par mois.

« Fonction Publique » : A la question du service minimum, la fédération CGT répond notamment par l'exigence d'un service maximum pour les usagers : Peux tu nous dire ce que recouvre cette revendication et quelles sont les propositions CGT dans ce cadre.

Didier Le Reste : Soyons clairs et objectifs. Il n'y a pas besoin de mouvements sociaux pour que les usagers subissent des dysfonctionnements au quotidien (retards de trains, trains supprimés...) qui affectent la qualité du service public. C'est tellement vrai que depuis des semaines, et les médias s'en font l'écho, se développe une multitude d'actions des usagers des transports qui manifestent leur mécontentement.

En 2006 (chiffres SNCF) sur 6040 incidents ayant entraîné des retards de trains, 140 (2,3%) étaient liés à des grèves et 1724 (28,6%) relevaient d'avaries du matériel donc de la gestion interne de l'entreprise.

Comme la CGT, les principales Fédérations Nationales d'Usagers des Transports considèrent que la priorité n'est pas le Service Minimum mais bien un SERVICE MAXIMUM, du moins normal et correct, au quotidien.

Pour ce faire, il faut que l'État arrête de se désengager financièrement et qu'il procède au désendettement du système ferroviaire. Celui-ci est aujourd'hui de l'ordre de 40 milliards d'euros dont 26 milliards d'euros pour RFF qui n'est pas en capacité d'entretenir, de moderniser le réseau comme la situation l'exige, ni de construire de nouvelles infrastructures ferroviaires au-delà des lignes à grande vitesse.

On le voit, le SERVICE MINIMUM n'est vraiment pas la réponse aux enjeux en présence et il va sans dire que nous entendons bien dans ce cadre là défendre le droit de grève comme élément d'expression, constitutif du rapport de forces.